

# Edito/ *septembre 2019*

Chères consœurs, chers confrères,

*« Notre maison brûle et nous regardons ailleurs... la terre mutilée, surexploitée, ne parvient plus à se reconstituer et nous refusons de l'admettre. L'humanité souffre de mal développement, au Nord comme au Sud et nous sommes indifférents. La Terre et l'Humanité sont en péril, et nous sommes tous responsables ! »* Par ce discours historique, prononcé en 2002 au 4<sup>e</sup> sommet de la Terre à Johannesburg, Jacques Chirac, Président de la République, souhaitait réveiller les consciences. Force est de constater qu'il n'y est pas parvenu. Les beaux discours, les belles phrases, s'ils sont nécessaires au débat ne suffisent plus. Les citoyens que nous sommes attendent de nos dirigeants des actes par une politique courageuse et volontariste. Mais peut-être aussi est-ce à chacun d'entre nous de se lever, de s'engager pour la planète et, plus encore, pour la sauvegarde de l'humanité.

Des actes, les professionnels de santé en réalisent une multitude au quotidien pour répondre aux besoins de la population. Et en particulier, les infirmiers libéraux s'activent et s'investissent chaque jour auprès de leurs patients, malgré les difficultés d'exercice et prodiguent des soins de qualité, jouent de nombreux rôles de prévention, d'alerte, d'écoute, de conseil, de surveillance et d'éducation pendant que les pouvoirs publics regardent ailleurs.

Alors, me direz-vous, pourquoi toutes ces compétences, ces missions, si souvent énoncées, trop rarement admises et/ou comprises par les instances ne sont elles jamais reconnues financièrement ? Tout simplement parce que nous n'étions, jusqu'à ce jour, jamais parvenus à démontrer la réalité de ce que nos patients reconnaissent volontiers.

*Votre URPS, en partenariat avec l'ARS OI et IPSOS OI, a réalisé une étude qui décrit les conditions d'exercice des infirmiers libéraux à La Réunion et à Mayotte et détaille les enjeux du développement des soins à domicile auprès de plus de 350 infirmiers réunionnais et mahorais.*

Les résultats de cette enquête inédite seront publiés début septembre, postés sur notre site et notre page Facebook, ils serviront de base et, espérons-le, permettront aux décideurs et aux autres professionnels de santé, de prendre conscience de l'étendue de nos compétences, de mieux cerner notre exercice, nos particularités, nos attentes et, en un mot, de mieux nous considérer.

Au-delà des infirmiers libéraux, c'est tout le paysage sanitaire de l'Océan Indien qui

va se transformer ces prochains mois pour répondre aux défis du vieillissement de la population, à l'amplification du maintien à domicile.

*L'enjeu est clair, les professionnels de santé volontaires peuvent, à leur initiative, se rassembler en Communauté Territoriale Professionnelle de Santé (CPTS).*

Ces CPTS se veulent être « un outil structurant de l'exercice coordonné pour les acteurs de santé qui prennent la responsabilité de s'organiser eux-mêmes afin de proposer une offre de soins adaptée aux besoins de la population de leur territoire »<sup>1</sup> comme le précise l'arrêté approuvant l'ACI sur les CPTS, paru au JO le 24 août dernier.

*L'objectif est non moins limpide : remettre nombre de patients dans des parcours de soins sécurisés et coordonnés.*

Les moyens mis à disposition des professionnels ? D'ici peu, par voie de presse et de campagnes de communication, les URPS et l'ARS exposeront les projets sur lesquels nous travaillons depuis plusieurs mois, les diagnostics territoriaux, les objectifs généraux, les projets de santé, les outils et les modes de rémunérations proposés aux professionnels libéraux qui seront tous invités à s'investir et à s'approprier ces projets conçus par leurs pairs.

---

<sup>1</sup> Consultez l'arrêté relatif aux CPTS sur notre site, rubriques « Législation » ou « Projets » en cliquant [ici](#).

Bien sûr, Rome ne s'est pas faite en un jour... et il nous faudra du temps pour mettre en place les équipes de soins primaires (ESP). Ces ESP ne sont, ni plus ni moins, que la concrétisation de ce que nous faisons au quotidien : un médecin, un infirmier et une patientèle commune qui se coordonnent pour répondre à un projet de santé. Il peut s'agir, par exemple, d'une meilleure prise en charge du diabète. Également, constituer des CPTS, afin de suivre et flécher le parcours de ces patients, bien au-delà d'un suivi par les seuls médecins et infirmiers, en intégrant l'ensemble des acteurs du premier et second recours, les établissements de santé, le médico-social, les HAD en passant par les aidants, le département et les CCAS.

La communication, si elle est nécessaire par voie de presse réclame également des explications sur le terrain.

*C'est pourquoi nous vous proposons de nous retrouver le 21 novembre prochain à l'hôtel Le Récif à St Gilles, de 9h à 16h30, pour débattre et échanger sur notre exercice, la coordination, la e-santé et les nouveaux modes de rémunération.<sup>2</sup>*

A bientôt,

Alain Duval,  
Président

---

<sup>2</sup> Les inscriptions seront ouvertes prochainement. Suivez-nous sur le site [urpsinfirmiers-oi.fr](http://urpsinfirmiers-oi.fr) ou sur la page Facebook [@urpsinfirmiersoi](https://www.facebook.com/urpsinfirmiersoi) pour ne rien manquer.